

Questions orales

M. Blais: Le député a tout à fait raison, monsieur l'Orateur. Je me suis déjà engagé à fournir à l'honorable représentante les renseignements qu'elle demande au sujet du mandat de la commission. Je compte l'avoir sous peu. Il s'agit certes d'une priorité.

L'étude ne portera pas uniquement sur les questions de dotation en personnel, mais aussi sur le rôle de l'aumônerie. Cette étude s'impose et l'honorable représentante ne doit pas laisser l'impression que cette nouvelle étude ne va porter que sur la question du personnel. Si tel était le cas, elle aurait raison de dire que la dépense serait largement supérieure aux économies prévues initialement pour les réductions envisagées.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE PROJET SUR LA SÉCURITÉ DES FOYERS**

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. Est-ce qu'il a autorisé la conduite de l'enquête effectuée de porte à porte dans beaucoup de municipalités canadiennes sur la sécurité des foyers contre les accidents et contre les méfaits et, dans l'affirmative veut-il nous expliquer la raison et la portée de cette enquête et nous dire où les renseignements recueillis seront conservés?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il y a déjà un certain temps que mon ministère est engagé dans un grand nombre de programmes en matière de prévention criminelle. Le député sait parfaitement comme nous que la police n'est pas la réponse à tout, et qu'il faut informer le public du rôle qu'il a à jouer dans la prévention de la criminalité en prenant les mesures de sécurité qui s'imposent.

Il y a déjà un certain temps que nous nous occupons de cela, c'est un programme permanent, et nous avons passé plusieurs marchés avec des groupes de bénévoles et des services policiers pour effectuer ce travail un peu partout dans le pays. Le député devrait préciser dans quelles régions les études dont il parle sont effectuées pour que je puisse lui communiquer des informations additionnelles.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les renseignements qu'on communique aux gens qui me troublent, ce sont plutôt les questions que l'on pose. Le ministre sait-il que l'on pose certaines questions qui ne concernent en rien la sécurité ou la sûreté des foyers et qui portent gravement atteinte aux droits à la vie privée du particulier, c'est-à-dire des questions touchant l'éducation, le genre d'emploi ou encore si le maître de la maison a des armes chez lui? Comment le ministre peut-il justifier ce genre de questions?

M. Blais: Encore une fois, comme je l'ai déjà mentionné, nous appliquons présentement un grand nombre de programmes de mesures préventives contre la criminalité. Il me faudrait voir le questionnaire auquel le député fait allusion pour

mieux me renseigner sur la nature des questions que l'on pose et des réponses que l'on sollicite.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI SUR LE BOYCOTTAGE ARABE**

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait au bill sur le boycottage arabe. Si le chef de l'opposition change d'avis et accepte de débattre ce bill pendant une journée, le leader à la Chambre est-il toujours prêt à le mettre en discussion dans ces conditions?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Nous ne voudrions pas que le chef de l'opposition fasse encore une autre volte-face de cette importance. J'ai déjà donné ma position trois fois à la Chambre et elle n'a pas changé. Aujourd'hui c'est le chef de l'opposition qui s'y est opposé.

M. Paproski: Quelle lâcheté!

* * *

LES CHEMINS DE FER**LE DOCUMENT SUR L'ABANDON DE VOIES FERRÉES**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle a trait à la publication d'un document qui s'intitule «Le Canada pourra-t-il vraiment exporter un milliard et quart de boisseaux de céréales par année dès 1985? Il y est question des mesures que l'on prend présentement et de ce qui reste à faire, et on insiste surtout dans l'ensemble sur ce qui reste à faire, ce qui semble démontrer que l'on n'a rien ou à peu près rien fait jusqu'ici.

Cependant, je suis vivement troublé que l'on dépense des milliers de dollars en publicité avant la tenue éventuelle d'élections, et j'invite donc l'honorable et aimable ministre à lire attentivement comme je l'ai fait les derniers paragraphes de ce document. Cette partie s'intitule: «Ce que vous pouvez faire si l'on prévoit abandonner la voie ferrée la plus près de chez vous.» On dit ensuite:

Vous pouvez dès maintenant lutter de plusieurs façons pour garder les embranchements non protégés. Voici ce que vous pouvez faire:

1. Former un comité local de maintien du service . . .
2. Examinez les raisons pour lesquelles la Commission Hall ou le Comité d'action des chemins de fer des Prairies en ont recommandé l'abandon. Il se peut que vous constatiez qu'une erreur importante a été commise ou que la situation a changé.

Le paragraphe suivant est toute une trouvaille.

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: Sans doute nos honorables vis-à-vis se rendent-ils compte qu'il s'agit d'un tissu de mensonges. Le paragraphe suivant . . .

Des voix: Règlement!